

Ville de CUXAC D'AUDE

DEBAT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2021



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

SOMMAIRE

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2021

2^{ème} partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

1^{ère} partie : Environnement économique et financier des collectivités locales en 2021

Perspectives économiques nationales

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a subi une récession massive en 2020, sous le coup de l'épidémie de Covid-19, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3 %, selon une première estimation publiée le 29 janvier par l'Insee.

Pour 2021, la loi de finances table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Données intéressant les collectivités locales

Elles sont issues de la loi de finances pour 2021.

Dotations de l'Etat :

En 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement est stable avec un montant de 26,758 milliards €.

Dotations de péréquation des communes au sein de la DGF (DSU, DSR, DNP)

En millions €

	Hausse 2021	Montant 2021
DSU (dotation de solidarité urbaine)	+ 90 M€	2 471
DSR (dotation de solidarité rurale)	+ 90 M€	1 782
DNP (dotation nationale de péréquation)	-	794

Dotations de soutiens à l'investissement local :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI :

En raison de la crise sanitaire, la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes, subies en 2020, de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie de la COVID-19. La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions € mais uniquement sur les pertes de recettes fiscales. Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public en sont exclues.

Fiscalité :

La suppression des 3,4 Md€ d'impôts économiques perçus par le bloc communal est effectuée à travers « une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels :

- 1,75 Md€ au titre de la taxe foncière,
- 1,56 Md€ au titre de la CFE.

18 000 communes et tous les EPCI sont concernés par la baisse et la compensation minorée de l'Etat.

Les pertes de recettes pour les communes et les EPCI seront compensées par un prélèvement sur recettes de l'État (PSR).

Taxe sur la consommation d'électricité :

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) deviennent une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'État. Pour ce faire, le tarif de la TCCFE sera fixé unilatéralement à sa valeur maximum en 3 ans pour toutes les collectivités, y compris pour les 21% qui ne sont pas au maximum ou qui ont voté un tarif à zéro.

Pour les communes, l'harmonisation s'étale sur 3 ans. Si une commune n'a pas délibéré pour instaurer un coefficient multiplicateur, ou si elle a précédemment adopté un coefficient multiplicateur inférieur aux valeurs minimales, le coefficient multiplicateur appliqué sur son territoire est 4 au titre de 2021 et 6 au titre de 2022.

En 2023, il n'existe donc plus de coefficient et le produit pour chaque commune (ou intercommunalité) est égal à celui de 2022 augmenté de 1,5 %. Les communes (ou intercommunalités) ne votent plus de tarifs.

En 2024, le calcul pour chaque commune se fait sur la base du produit de 2023 augmenté de l'évolution de l'électricité fournie sur le territoire en 2022 (chaque année l'évolution sera appréciée par rapport à N-2).

Valeurs locatives cadastrales :

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. Cette formule de calcul fait apparaître une progression limitée +0,2%.

Automatisation du FCTVA :

A partir de 2021, les dépenses de l'ensemble des bénéficiaires du FCTVA seront traitées dans le cadre des nouvelles modalités de gestion du fonds. Toutefois, l'automatisation ne modifiant pas les régimes de versement du FCTVA, l'application de la réforme se fera de manière progressive :

- le FCTVA versé en 2021 sera automatisé uniquement pour les collectivités percevant le fonds sur les dépenses de l'année ;
- pour les collectivités percevant le FCTVA sur les dépenses de l'année N-1 ou N-2, le montant perçu en 2021 restera calculé selon l'assiette et les modalités actuelles ; l'automatisation interviendra à partir des attributions 2022 (pour celles en N-1) ou 2023 (pour celles en N-2).

2ème partie : Situation financière de la commune de Cuxac d'Aude

FONCTIONNEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les quatre derniers exercices :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011	Charges à caractère général	649 738.52 €	649 633.01 €	692 986.78 €	567 254.45 €
012	Charges de personnel	1 525 350.41 €	1 547 771.47 €	1 558 390.38 €	1 555 503.90 €
65	Autres charges de gestion	569 856.56 €	532 019.72 €	596 038.13 €	556 928.49 €
66	Charges financières	29 279.79 €	24 315.35 €	19 147.21 €	15 797.74 €
67	Charges exceptionnelles	70.80 €			1 429.07 €
042	Opérations d'ordre entre sections (dont amortissement)	180 856.45 €	112 661.82 €	106 931.07 €	111 070.51 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 955 152.53 €	2 866 401.37 €	2 973 493.57 €	2 807 984.16 €

On peut relever que :

- La baisse importante des charges à caractère général est liée essentiellement à la crise sanitaire (baisse des dépenses d'énergies, de fêtes et cérémonie, d'achats de repas...)
- Le chapitre 65 retrouve un niveau comparable aux années précédentes
- Les charges de personnel sont maîtrisées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
002	Excédent reporté	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
70	Produits des services du domaine	162 362.09 €	158 645.51 €	165 809.74 €	158 677.77 €
042	Opérations d'ordre entre sections	80 998.60 €	53 752.42 €	67 237.94 €	79 083.17 €
73	Impôts et taxes	2 378 007.20 €	2 421 153.04	2 460 013.55 €	2 495 318.64 €
74	Dotations et participations	1 119 449.58 €	1 053 929.41 €	1 044 384.09 €	1 028 622.29 €
75	Autres produits de gestion courante	48 278.74 €	87 137.14 €	114 251.47 €	115 678.74 €
77	Produits exceptionnels	83 209.21 €	15 910.71 €	36 995.67 €	25 621.76 €
013	Atténuations de charge		3 507.69 €	6 072.28 €	9 753.54 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 172 305.42 €	4 094 035.92 €	4 194 764.74 €	4 212 756.31 €

Les recettes de fonctionnement sont comparables à l'année 2019.

INVESTISSEMENT :

Les tableaux chiffrés ci-après retracent l'évolution des grandes lignes de dépenses et recettes en investissement :

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Capital Dette	139 183.36 €	140 836.08 €	144 599.15 €	148 542.29 €	78 835.78 €
Travaux / Equipements	1 907 481.21 €	886 405.85 €	959 754.57 €	1 956 841.90 €	911 764.00 €
TOTAL	2 046 664.57 €	1 027 241.93 €	1 104 353.72 €	2 105 384.19 €	990 599.78 €

Le montant des dépenses restant à réaliser pour l'exercice 2020 s'élève à 578 673 €.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENTS					
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FCTVA	152 337.32 €	317 660.41 €	152 823.35 €	149 953.64 €	327 147.91 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 153 293.61 €	704 781.80 €	917 152.89 €	927 634.55 €	921 271.17 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions	559 967.14 €	45 776.00 €	206 074.60 €	77 681.40 €	307 086.05 €
TOTAL	1 865 598.07 €	1 068 218.21 €	1 276 050.84 €	1 155 269.59 €	1 555 505.13 €

Le montant des recettes restant à réaliser pour l'exercice 2020 s'élève à 181 568 €.

Récapitulatif général du Compte administratif 2020 :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	2 807 984.16 €	2 173 872.44 €	4 981 856.60 €
Recettes	4 212 756.31 €	1 883 733.74 €	6 096 490.05 €
Résultat de l'exercice	+ 1 404 772.15€	- 290 138.70 €	+ 1 114 633.45 €

BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE :

Fonctionnement 2020 :

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	36 567.50 €	70 Produits des services	46 909.66 €
012 Charges de personnel	335 215.65 €	74 Dotations, subventions et participations	326 434.43 €
042 Opérations d'ordre entre sections	618.58 €		
65 Autres charges de gestion courante	1.66 €		
67 Charges exceptionnelles	940.70 €		
Total	373 344.09 €	Total	373 344.09 €

La subvention communale 2020 qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement s'est élevée à 112 186.22 € comparable à 2019 (109 443.45 € en 2019) malgré la baisse des participations des familles (-20 000 €) car celle-ci a été compensée par une hausse de la participation CAF et une baisse des charges à caractère général.

En 2020, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements, le FCTVA et l'excédent d'investissement reporté de l'année 2019 permettent de dégager un excédent d'investissement de 4 083.32 €.

En dépenses de fonctionnement, le budget 2021 sera supérieur au budget 2020. Afin de prendre en compte notamment le remplacement du sol souple des jeux extérieurs.

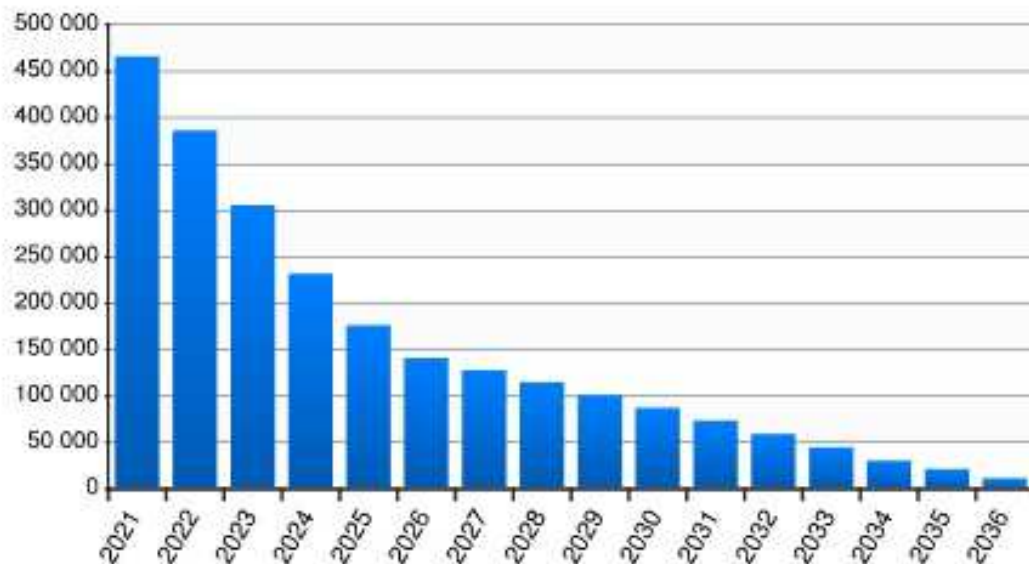
Etat de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 463 943 € soit 113 € par habitant (773 € par habitant en moyenne pour les communes de la même strate démographique).

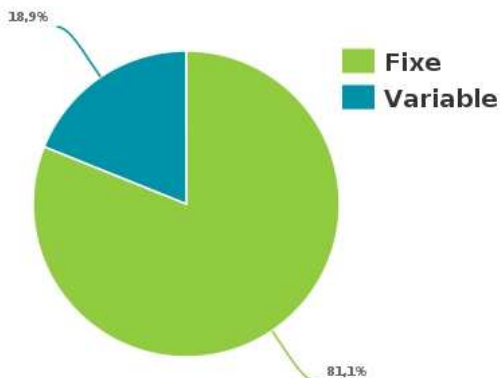
Hors souscription d'un nouvel emprunt en 2021, le profil d'encours de dette est le suivant :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (prévisionnel)
Dette au 31 décembre	835 553 €	690 954 €	542 412 €	463 943 €	384 494 €
Capital remboursé	140 836 €	144 599 €	148 542 €	78 469 €	79 449 €

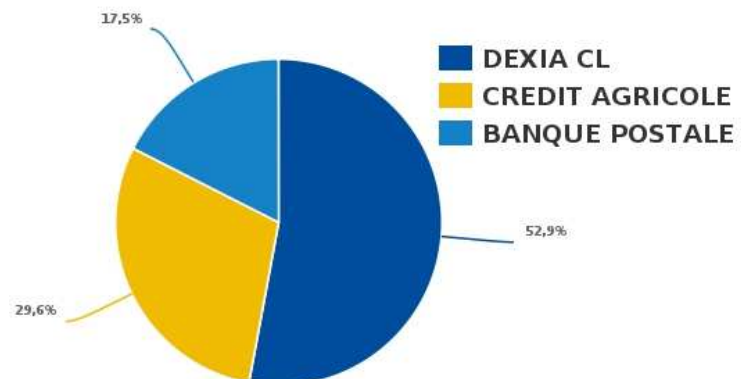
Évolution du capital restant dû



Dette par type de risque



Dette par prêteur



3^{ème} partie : Objectifs d'équilibre financiers et orientations prioritaires

Les recettes de fonctionnement

En 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune s'est élevée à la somme de 481 728 € (stable par rapport à 2020). Depuis 2012, la baisse de la DGF est de près de 33% : ce qui représente 240 000 € de recettes en moins pour la commune. Pour 2021, le montant de la DGF devrait être proche de celui perçu en 2020.

L'Etat prenant en charge la suppression de la Taxe d'Habitation, le montant des recettes fiscales devrait être comparable à celui perçu en 2020 : la commune avait perçu 1 915 426 €.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice 2020, qui laisse apparaître un excédent de clôture d'un montant de + 1 404 772.15 € il sera affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit 2020 qui s'élève à - 290 138.70 € (restes à réaliser compris). Il sera conservé en section de fonctionnement environ 300 000 €.

La commune perçoit depuis 2019 la redevance d'occupation liée au parc éolien d'Aubian. En 2021, le montant perçu sera de 74 758 € (après actualisation).

En ce qui concerne les ressources de fonctionnement, l'attribution de compensation reversée par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération s'est élevée à 344 134 € compte tenu du report de la prise de compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ». A compter du 01/04/2021, cette compétence sera exercée par le Grand Narbonne ce qui implique une baisse des allocations compensatrices de 16 556 € (en année pleine).

La vente des résidences de Sartre sera prise en compte à hauteur de 1 300 000 € en recettes de fonctionnement (compte 775) et 300 000 € seront mandatés en immobilisations financières (chapitre 27) correspondant à la créance d'Habitat Audois.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement et notamment les charges à caractère général seront contenues au maximum compte tenu de la conjoncture actuelle.

L'année 2020 a été marquée par une baisse de 18% des charges à caractère général. En 2021, une hausse par rapport au réalisé 2020 est prévue même si ce poste ne retrouvera probablement pas un niveau comparable à l'année 2019.

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget 2021 devrait être en légère hausse par rapport à 2020 en raison notamment de la titularisation d'agents contractuels.

Les contributions aux autres budgets

1) Le C.C.A.S. :

La subvention d'équilibre 2020 s'est élevée à 36 500 €.

Pour l'année 2021, la prévision budgétaire d'équilibre devrait être en hausse par rapport aux années précédentes (environ 51 000 €) afin de prendre en compte le projet de navette destinée aux Cuxanais en difficulté au niveau de la mobilité.

2) La Crèche

En 2020, la subvention s'est élevée à 112 186,22 €. La prévision budgétaire 2021 devrait être similaire aux années précédentes (environ 160 000 €).

3) Le Syndicat d'irrigation :

En 2019, la participation de la commune avait fortement augmenté pour que le syndicat d'irrigation puisse réaliser des travaux de réparations des canaux. En 2020, aucune participation de la commune n'a été versée grâce aux subventions allouées. En 2021, les excédents reportés du syndicat d'irrigation permettront de nouveau de ne pas faire participer les communes de Cuxac d'Aude et Coursan.

4) Le Centre Municipal de Santé :

Une subvention d'équilibre sera prévue au budget de la commune. Elle peut être estimée à environ 375 000 € si les premiers salaires (médecin + secrétaire médicale) sont versés à compter de mai 2021. L'acquisition du CMS, les travaux, les différentes acquisitions (mobilier, véhicule...) seront supportés par ce budget.

En fin d'année, une subvention réelle sera versée pour équilibrer le budget en fonction des dépenses réellement mandatées et des recettes perçues.

Les perspectives en matière d'investissements

En restes à réaliser, les principales dépenses d'investissement concernent l'avenue de Gaulle (1^{ère} tranche) et l'installation d'éclairage LED au complexe sportif.

En propositions nouvelles, les principales dépenses concernent :

- Le projet de requalification du centre-ville avec un coût estimé à plus de 600 000 € (études, démolition, travaux, subventions d'équilibre) pour l'îlot centre et sud.
- Le groupe scolaire avec un coût estimé à plus de 340 000 € : Travaux de climatisation primaire et maternelle, remplacement de la chaudière, projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école maternelle, acquisition de matériel informatique, mobilier...
- Les travaux de réalisation du Pumptrack au complexe sportif (270 000 €) ainsi que l'installation d'agrès et un projet de salle de fitness au sein du nouveau bâtiment des vestiaires.
- La deuxième tranche de l'avenue de Gaulle ne figurant pas en restes à réaliser pour environ 250 000 €
- La réalisation de travaux d'aménagement de l'ancienne bibliothèque (rue Marcelin Albert) pour y installer un local pour la police municipale
- Des travaux de voirie, d'aménagement de la place Salengro (aire de jeux et installation d'un wc autonettoyant)
- Equipement des services techniques (laveuse de rue compacte, véhicule, outillage...)
- Travaux à l'église

L'ensemble des dépenses d'équipement 2021 (propositions nouvelles et RAR) peut être évalué à environ 2,9 million d'euros.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1 104 000 €), l'autofinancement prévisionnel (environ 1 700 000 € en forte hausse en raison de la vente à Habitat Audois des résidences de Sartre) ainsi que les autres recettes d'investissement (FCTVA, subventions, excédent reporté) permettent de financer l'intégralité des dépenses prévisionnelles d'investissement sans inscrire d'emprunt au budget.

Evolution des niveaux d'épargne et du besoin de financement :

Le décret n° 2016-841 pris en application de la loi NOTRE précise le contenu du rapport d'orientation budgétaires. Ainsi les orientations envisagées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette.

Rappel :

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne de gestion courante : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.

Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

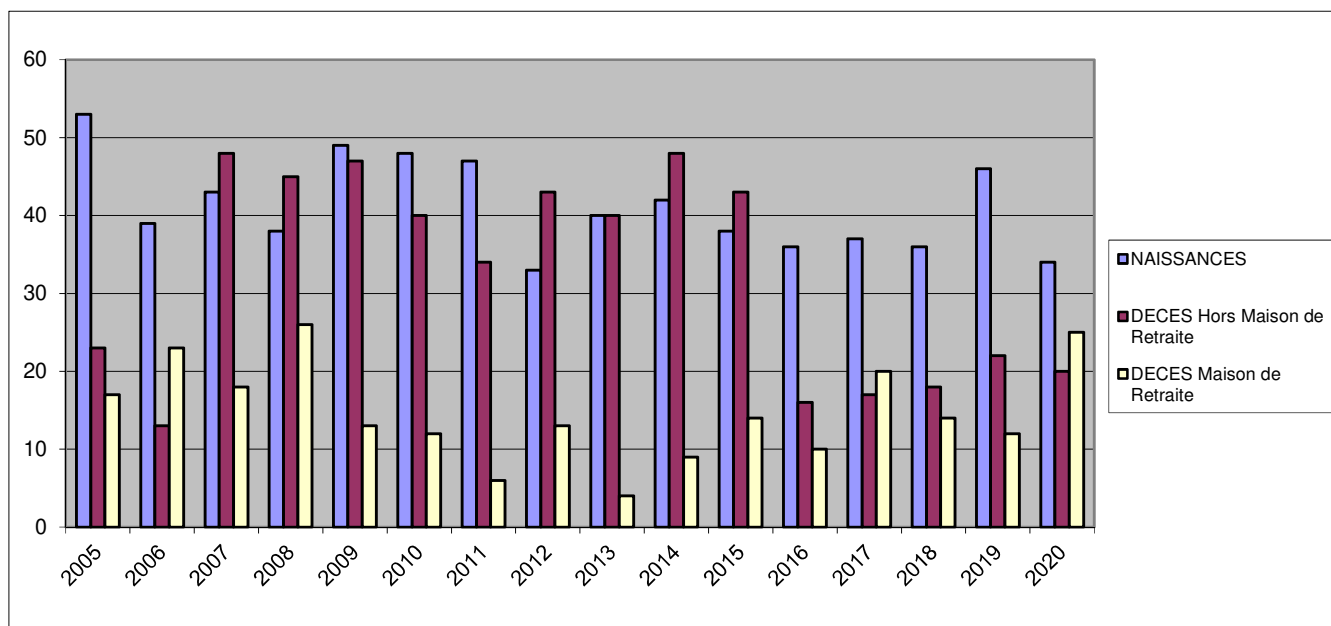
Le **besoin de financement** se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	3 722	3 791	3 724	3 828	3 834	5 005
Dépenses réelles de fonctionnement	2 725	2 774	2 754	2 867	2 697	3 540
Epargne brute	997	1 017	970	961	1 137	1 465
Epargne de gestion	1 031	1 046	994	982	1 153	1 485
Epargne nette	893	905	849	833	1 074	1 385
Dépenses équipement	1 907	886	960	1 957	912	2 900
Recettes investissement	712	364	359	245	654	332
Besoin de financement	198	-495	-369	751	- 879	1 103

Le besoin de financement élevé s'explique par l'inscription en intégralité du programme d'investissement (2.9 millions d'euros).

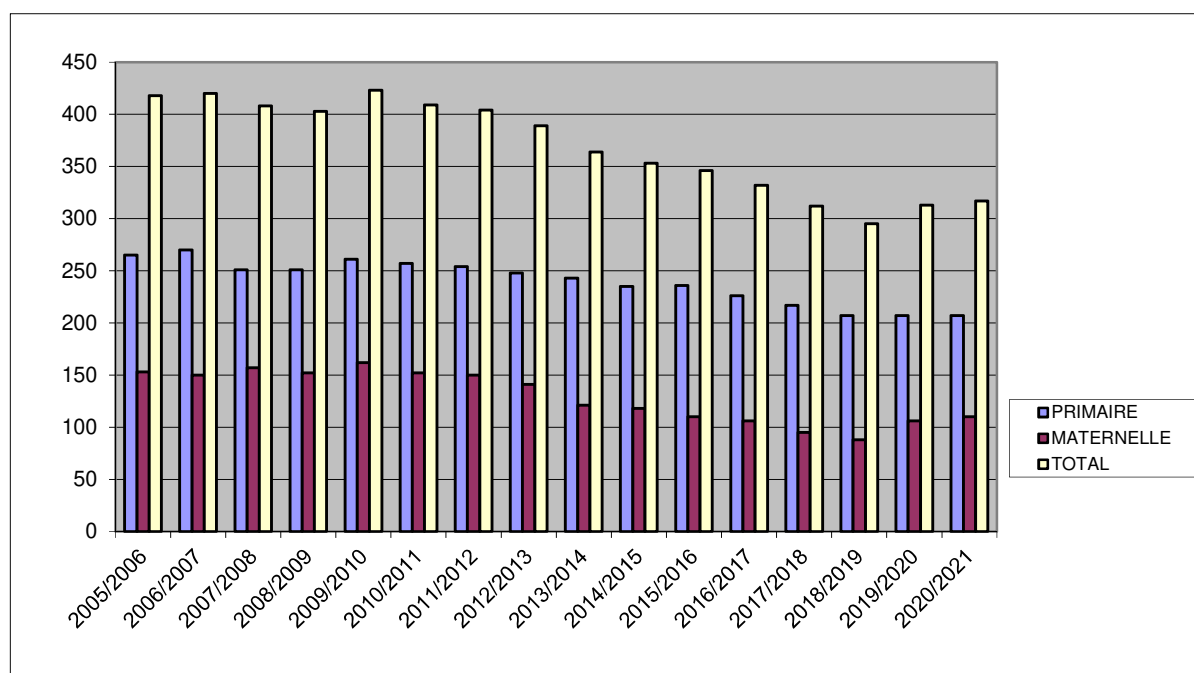
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	NAISSANCES	DECES		SOLDE
		Hors Maison de Retraite	Maison de Retraite	
2005	53	23	17	13
2006	39	13	23	3
2007	43	48	18	-23
2008	38	45	26	-33
2009	49	47	13	-11
2010	48	40	12	-4
2011	47	34	6	7
2012	33	43	13	-23
2013	40	40	4	-4
2014	42	48	9	-15
2015	38	43	14	-19
2016	36	16	10	10
2017	37	17	20	0
2018	36	18	14	4
2019	46	22	12	12
2020	34	20	25	-11



EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

	<i>PRIMAIRE</i>	<i>MATERNELLE</i>	<i>TOTAL</i>
2005/2006	265	153	418
2006/2007	270	150	420
2007/2008	251	157	408
2008/2009	251	152	403
2009/2010	261	162	423
2010/2011	257	152	409
2011/2012	254	150	404
2012/2013	248	141	389
2013/2014	243	121	364
2014/2015	235	118	353
2015/2016	236	110	346
2016/2017	226	106	332
2017/2018	217	95	312
2018/2019	207	88	295
2019/2020	207	106	313
2020/2021	207	110	317



COMPARATIF DES RATIOS de 2015 à 2020

Année	Dépenses Réelles de Fonctionnement		Produit des Impositions Directes		Recettes Réelles de Fonctionnement		Dépenses d'Équipement Brut		Encours de la dette au 31 décembre de l'année		Dotation Globale Forfaitaire	
	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant	Total	Par habitant
2015	2 772 524.85	679.87	1 816 307	445.39	3 781 628.31 €	927.32	998 362.38	244.82	1 114 520	273.30	584 340	143.29
2016	2 724 575.98	668.77	1 804 167	442.85	3 722 102.24 €	913.62	1 907 481.21	468.21	976 389	239.66	514 044	126.18
2017	2 774 296.08	687.90	1 818 524	449.35	3 791 306.82 €	940.07	886 405.85	219.79	835 553	207.18	475 619	117.93
2018	2 753 739.55	680.44	1 842 134	456.77	3 740 283.50 €	924.21	959 754.57	237.15	690 954	170.73	476 840	117.83
2019	2 866 562.50	703.97	1 890 428	464.25	3 827 526.80 €	939.96	1 956 841.90	480.56	542 412	133.21	478 497	117.51
2020	2 696 913.65	657.78	1 915 426	467.18	3 833 673.14 €	935.04	911 764.00	222.38	463 943	113.16	481 728	117.49

Ratios moyens 2018
Communes de 3 500 à 5 000 habitants

	829	454	1016	330	773	150
--	-----	-----	------	-----	-----	-----

En Euro

